

Mensuel des Métallurgistes

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS

Avril 2020



LA PROTECTION DES UNS FAIT LA SANTÉ DE TOUS

ACTUALITÉS SOCIALES

ABUS D'ORDONNANCES
NUIT À LA GUÉRISON

L'IMPOSTURE
DE L'UNITÉ NATIONALE

VIE SYNDICALE

L'ACTIVITÉ SYNDICALE
DÉCONFINÉE

UN NOUVEL ÉLAN
POUR LES IRP ?

POLITIQUE REVENDICATIVE

ACCORDS CONGÉS PAYÉS :
LES FABLES DE L'UIMM

42^e

CONGRÈS
01-05 FÉVRIER 2021
MONTPELLIER

la
cgt
métallurgie





Voir sa vie basculer
Être mieux accompagné(e)
Aller de l'avant

OCIRP - Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - © L'agence associée - Crédit Photo: Getty images ©Nick Dolding
IMA Assurances - Société anonyme au capital de 7 000 000€ - Siège social: 118 avenue de Paris - 79000 NIORT - 481 511 632 RCS NIORT
Entreprise régie par le Code des assurances

sommaire

Actualités

- 4 **Social**
La protection des uns, fait la santé de tous
- 5 Abus d'ordonnances nuit à la guérison
- 6 **Histoire**
L'imposture de l'unité nationale
- 7 **Europe/International**
L'Union Européenne affronte la pandémie en ordre dispersé
- 9 **Retraités**
Des besoins nouveaux s'expriment parmi la population et les retraités !

Vie syndicale

- 12 **Structures**
L'activité syndicale déconfinée
- 13 **Elus et mandatés**
Un nouvel élan pour les IRP ?

Politique revendicative

- 14 **Plus loin que nos droits**
Accords congés payés : les fables de l'UIMM
- 15 Crise sanitaire et ses conséquences sur les congés payés dans la métallurgie

Photo de couverture :
© Alaoua Sayad

Mensuel des métallurgistes
Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris - case 433 - 93514 Montreuil cédex
Tél. 01.55.82.86.19 - Fax : 01.55.82.86.53
www.ftm-cgt.fr - communication@ftm-cgt.fr
Directeur de publication : Frédéric Sanchez
Maquette : Sandra Bouzidi
Conception : Christine Euzèbe
Impression : Rivet Edition

Prix : 1 euro - Abonnement annuel : 12 euros
ISSN 0152-3082
Commission paritaire 0423 S 06 474



Frédéric Sanchez
Secrétaire général

La bourse ou la vie

Depuis plusieurs semaines nous sommes confrontés à une situation inédite dont personne aujourd'hui ne connaît ni la finalité ni les conséquences qu'elle aura à moyen et long terme sur l'ensemble des populations et sur la planète. L'inquiétude face à l'épidémie de coronavirus ne cesse de grandir. Une seule priorité s'impose, répondre à la crise sanitaire d'une gravité exceptionnelle et inédite. Avec ce virus, c'est la protection du collectif qui réclame paradoxalement de cesser les activités collectives, de ne plus voir sa famille, ses amis en un mot de s'isoler. C'est sans doute cette injonction qui a réveillé notre conscience d'appartenir à une communauté et notre attachement à une société qui sait protéger ses citoyens, quoi qu'il en coûte. Cette réalité que la santé n'est pas affaire d'individu mais un bien commun.

Ce blocage de l'économie imposé par le Covid-19 intervient alors que tous les ingrédients d'une crise économique étaient déjà en place. Le ralentissement de la croissance mondiale est intervenu dès l'été 2019. Le commerce international était en repli, la croissance française accusait un recul de 0,1 point au dernier trimestre de l'année dernière. Depuis plusieurs semaines, les représentants du gouvernement nous martèlent à longueur de journée, qu'il faut rester confinés à son domicile, éviter tout déplacement et sortie considérée comme non prioritaire, respecter à la lettre les consignes de sécurité individuelles et collectives. Depuis plusieurs semaines on nous dit que seules les activités considérées comme stratégiques et vitales pour le pays, doivent continuer à fonctionner. Les transports, la santé, l'industrie alimentaire, énergétique et toutes celles qui peuvent contribuer à endiguer et éradiquer l'épidémie qui nous frappe et frappe l'humanité tout entière.

Depuis plusieurs jours pourtant dans de nombreuses entreprises de la métallurgie, des salariés CDI, intérimaires sont confrontés à des situations inacceptables et intolérables que tentent de leur imposer leurs dirigeants. Pour ces derniers, toutes les activités sont stratégiques et doivent continuer à fonctionner quelque soit le prix à payer. C'est le salaire de la peur version 2020 ! Alors que la propagation du virus se poursuit, que le corps médical dans son ensemble lance un cri d'alerte pour un confinement total, le patronat, UIMM en tête, et le gouvernement utilisent tous les moyens pour imposer coûte que coûte la reprise du travail.

Oui, il est en effet nécessaire que les transports, les hôpitaux, les commerces alimentaires, la production d'énergie etc. continuent à fonctionner. Mais doit-on poursuivre la fabrication de voitures, d'avions, de bateaux... dans une telle période ? Face à un patronat avide de profit, il nous faut plus que jamais et ce malgré la situation rester déterminés et poursuivre notre travail au plus près des syndiqués, des salariés et du monde du travail.

Construire dès à présent le jour d'après, des jours heureux à l'image du programme du Conseil National de la Résistance. Il nous faut affirmer que « toutes les conséquences » de cette triste situation, seront tirées. Au-delà des mots, souvent en contradiction avec les actes, restons déterminés pour préserver et développer notre outil de solidarité qu'est notre protection sociale qui place quoi qu'il en coûte « l'Homme au dessus de tout ».

Vivre après

Avec **Vivre après**, nous mettons à la disposition de ceux pour qui rien ne sera jamais comme avant, un coordinateur pour les écouter, les informer et les orienter et des services personnalisés en fonction de leurs besoins. Ce dispositif permet d'améliorer encore les garanties **OCIRP** qui assurent, en cas de décès, le versement d'une rente et un accompagnement social personnalisé mis en place durablement.



vivreapres.fr

Le site accessible à tous pour s'informer sur le deuil, les maladies graves, les séparations ou les périodes de rupture professionnelle.

La protection des uns, fait la santé de tous

La liberté d'entreprendre n'est pas soluble dans la guerre contre le coronavirus. Sans attendre le pic de l'épidémie et la mise en place de mesures strictes de protection, de nombreux salariés continuent de travailler dans la métallurgie même sur les sites où des cas de salariés « contaminés » ont été recensés. Pour ceux mis en télétravail du jour au lendemain, les risques de souffrances se multiplient avec l'effacement de la frontière entre vie professionnelle et vie privée. Dans cette situation exceptionnelle, le gouvernement donne carte blanche aux employeurs si peu attachés à la protection de la santé de ses salariés même en temps normal.

Des moyens indécents...

Après le véritable bras de fer pour stopper la production où certaines directions n'ont pas hésité, comme chez Arcelor Mittal, à violer le droit de retrait pour danger grave imminent, le patronat n'hésite pas à mettre les moyens pour relancer l'activité. Outre les commandes de millions de masques et de gels hydro-alcooliques qui manquaient jusqu'ici cruellement aux secteurs de la santé, certains vont même jusqu'à proposer à leurs salariés de leur payer un test de dépistage pour qu'ils reprennent le travail. Mesure qui n'est toujours pas en place pour le personnel soignant. Mais attention, à l'arbre qui cache la forêt. Le déploiement de moyens parfois indécents dans certains grands groupes au regard de la situation dans les hôpitaux, ne doit pas faire oublier qu'une majorité de salariés travaille toujours sans aucune protection. De même pour les salariés en télétravail, où aucune mesure particulière n'est proposée pour préserver leur santé mentale surtout pour ceux qui ont aussi la charge de garde de leurs enfants.

... sans contraintes...

Pourtant, la main sur le cœur, la ministre du Travail insiste sur le besoin de protection des salariés et promet de ne pas transiger sur cette question. Mais, dans la réalité, le patronat fait ce qu'il veut. Pourtant, les préconisations du ministère restent insuffisantes pour travailler en toute sécurité malgré l'élaboration de guides de « bonnes pratiques ». Car ces mesures n'ont pas de valeur réglementaire. Ainsi, le 3 avril, en CSSCT du site de PSA Sochaux, la direction proposait un protocole de mesures renforcées rédigé après le tour des différents secteurs mais sans la présence du médecin référent ni validation de l'Agence Régionale de Santé qui n'est d'ailleurs pas forcément compétente pour valider les mesures barrières. Effectivement,

les salariés ne peuvent pas compter sur le soutien des médecins du travail qui sont empêchés par les directions territoriales du travail d'exercer leurs missions et notamment de contrôler la bonne application des mesures de protection de la santé.

...et avec le soutien du gouvernement

Alors que dans d'autres pays, comme en Espagne, les usines ont été contraintes de fermer, en France, le ministre de l'Économie se contente de demander à toutes les entreprises de modérer leurs dividendes, y compris celles qui ne bénéficieront pas de l'aide de l'État. Pas de quoi inquiéter les actionnaires, seulement les services d'urgence de l'Hexagone. Mieux encore, d'après les révélations de Médiapart, le gouvernement n'hésite pas à réquisitionner les masques commandés par les collectivités territoriales pour les personnels de santé (*hors hôpitaux*) tout en mettant en place une cellule d'aide de commande de matériel au sein du ministère de l'Économie. Pire encore, le gouvernement a envoyé l'UIMM répondre à une requête de la fédération devant le Conseil d'État sur l'élaboration d'une liste des activités essentielles. Signe supplémentaire que l'État s'est bien désengagé de la question de la protection des salariés au profit de l'économie et reporte sur les employeurs le soin de faire comme bon leur semble.

Rien ne pourra se faire sans les salariés

Cet abandon est d'autant plus inquiétant qu'avec la fin du dé-confinement, « il faudra mettre les bouchées doubles » prévient le gouvernement. C'est d'ailleurs ce qu'explique la direction d'Airbus dans une unique vidéo adressée à ses employés, clients, fournisseurs et partenaires « *La productivité [...] nous la retrouverons plus tard* ». Aussi, dans les mois à venir, pour « retrouver la compétitivité », le patronat lève les « contraintes » et notamment les mesures encadrant la protection des travailleurs. Il ne faudra pas compter sur le gouvernement pour les arrêter, au contraire. Il a même dans ses cartons un projet de réforme de la santé au travail afin de « simplifier le système pour une prévention renforcée » (*rapport Lecoq du 28 août 2018*) qui promet de libérer les employeurs d'une partie non négligeable de leurs responsabilités et des contrôles dans ce domaine. Une nouvelle perspective de bataille pour la CGT qui pourra prendre appui sur l'expérience de chaque travailleur dans cette crise sanitaire.

Marie Vergnol,
Conseillère fédérale

Abus d'ordonnances nuit à la guérison

Non, M. Macron, nous ne sommes pas en guerre mais face à une pandémie. Cette situation corrobore la montée des cris d'alerte sur les dérèglements climatiques et les exigences pour un autre mode de gestion de la planète que celui qui prédomine. Cette remise en question affole ceux qui tirent profits du modèle capitaliste baptisé « peste ultralibérale » par le philosophe américain Noam Chomski. Aujourd'hui, le capitalisme est à l'agonie, bloqué dans ses propres contradictions. Son dépassement est impératif. Il y a plus d'un demi-siècle, un certain Karl Marx avait prédit ce destin en analysant son fonctionnement.

La stratégie du choc

L'usage par le président de ce terme de guerre n'est certainement pas anodin. Il sert à construire un climat de peur et à ancrer la nécessité de rester tous unis derrière l'exécutif au service du capitalisme. La notion d'Union sacrée revient encore une fois et l'on se souvient où cela nous a amené en 1914. D'ores et déjà, cela permet d'imposer une série de mesures bafouant les fondements démocratiques de notre République. On assiste là, à la fameuse stratégie du choc si bien décortiquée par la journaliste canadienne Naomi Klein après les attentats du 11 septembre 2001. La pandémie devient un alibi pour sabrer les libertés et les conquêtes sociales. Déjà, en toute hâte et en toute connaissance de cause de la crise sanitaire à venir, le gouvernement avait imposé sa contre réforme des retraites en utilisant le 49-3 de peur que celle-ci passe à la trappe... Depuis, il multiplie ordonnances et décrets pour imposer les mesures que bon lui semble dans la gestion de la crise sanitaire et ses conséquences.

« Le plaisir est pour moi »

Avec un gouvernement qui lui sert la soupe, le patronat qui ne désarme jamais, se sent pousser des ailes. En quelques jours, conjointement, ils ont organisé la déréglementation des congés payés, le temps de travail ou encore certaines prérogatives des IRP en ciblant certains secteurs dits essentiels mais en se gardant bien de préciser lesquels. Evidemment des employeurs, et pas des moindres puisque l'on voit en première ligne ceux de la métallurgie, sautent sur ces imprécisions. Exemptés de confinement, ils recourent ainsi impunément à ces entorses

aux droits du travail. Dans le même temps, les interventions incessantes et pressantes de la cgt, le gouvernement fait la sourde oreille pour clarifier la situation.

« On lâche rien »

Il y a fort à craindre de la pérennisation de ces mesures conjoncturelles ou du moins des reliquats partiels actant des remises en cause. Le président de la République et le gouvernement, pour ne pas affronter ses insuffisances, mensonges et remettre en cause leurs choix libéraux, privilégient la répression. Les velléités du gouvernement vont même plus loin en examinant les possibilités d'un flicage de la population grâce aux moyens modernes offerts par les réseaux numériques. Quelle fuite en avant ! Par contre, silence radio sur un redémarrage de l'usine de fabrication de bouteilles d'oxygène Luxfer, ou sur le projet CGT d'une filière médicale dans Thales, projet pourtant porteur d'innovation en matière de diagnostics, d'imagerie et de détections sanitaires pouvant avoir des implications adaptées au traitement du covid-19. Silence encore sur un autre type de mesure de confinement, pourtant bien utile et efficace, celui des dividendes versés aux actionnaires ou autres subterfuges boursiers comme le rachat d'actions. Voilà de l'argent qui pourrait se transformer en investissements sociaux, en embauches, en améliorations énergétiques, environnementales et aux conditions de travail.

Le gouvernement et patronat peuvent faire la sourde oreille, un vent nouveau se lève confirmé par un sondage ViaVoice pour *Libération*, publié début avril. Une large majorité de français s'exprime clairement en faveur d'une orientation économique, sociale nouvelle qui se tourne vers les besoins humains et environnementaux d'aujourd'hui. Ce message vient confirmer le soutien massif de la population pour un système de retraite par répartition.

Alors non, la pandémie n'est pas un état de guerre. Même si « *la troisième guerre mondiale est véritablement sociale* », comme le résumait le titre du dernier livre de Bernard Thibault, la CGT reste plus que jamais engagée pour la paix. Pour cela, elle continuera à souffler sur les braises de lucidité pour ouvrir de nouvelles perspectives pour un monde meilleur pour tous.

Jean-Jacques Desvignes,
Retraité d'Airbus

L'imposture de l'unité nationale

« **L**a guerre » déclarée par E. Macron contre la propagation du Covid-19 supposerait une unité nationale sans faille. Les organisations syndicales sont priées de taire leurs revendications, d'accepter les décisions prises par le gouvernement et le patronat. Ne nous étonnons donc pas des réactions suscitées par l'usage des droits de retrait et d'alerte et par l'annonce de l'exercice du droit de grève par plusieurs fédérations CGT. « Irresponsable », « inopportun », « scandaleux », « indécent », les qualificatifs fusent. L'unité nationale signifierait-elle que nous menions « *tous le même combat* », pour reprendre M. Pénicaud, ministre du Travail ? Non, comme le rappelle ce petit détour par l'histoire.

Grèves et « Union sacrée »

Le 4 août 1914, Raymond Poincaré, président du Conseil, exhorte le pays à « l'Union sacrée », face à la déclaration de guerre allemande. La CGT, dans son immense majorité, troque alors la lutte des classes pour un ralliement au gouvernement, aux industriels, aux banquiers et autres nationalistes. La conséquence ? « *Il n'y a plus de droits ouvriers, plus de lois sociales, il n'y a plus que la guerre* », déclare froidement Alexandre Millerand, ministre socialiste de la Guerre, en février 1915 à une délégation de la Fédération des métaux.

Mais les salaires amputés, le temps de travail allongé et les cadences accélérées ne tardent pas à réveiller la combativité des salarié-e-s. Les grèves, dont le nombre avait chuté, sans pour autant disparaître, connaissent un net regain dès la fin 1916, avant d'atteindre un record les deux années suivantes, et plus encore en 1919-1920. Les femmes, massivement embauchées dans les usines comme couturières ou munitionnettes, sont en première ligne, avant d'être suivies par les métallurgistes,

parmi lesquels travaillent de nombreux affectés spéciaux, ouvriers qualifiés soumis à la discipline militaire et privés du droit de grève.

Imaginez un instant la pression sociale et les menaces qu'induit l'arrêt de la production dans une usine d'armement, pour revendiquer la paix et l'amélioration des conditions de travail, alors que les combats font rage sur le « front », que les munitions manquent et que la victoire dépend en grande partie de « l'arrière ». Serait-il « irresponsable », ce demi-million de grévistes de l'année 1917 ?

Pertes et profits

Qui crève au front, qui est mutilé pendant que quelques galonnés décident ? Qui s'épuise à produire tandis qu'une poignée de possédants s'enrichit et profitent de la guerre pour développer son outil de production ? L'engagement patronal pour la Défense nationale n'a pas été désintéressé, à l'inverse de l'abnégation exigée des soldats et des salarié-s. L'union n'a pas signifié la répartition des sacrifices, encore moins lorsque la menace avait disparu. Qui a combattu avec vigueur l'impôt exceptionnel sur les bénéfices de guerre, ainsi que les droits conquis par les grèves, comme la journée de huit heures et les conventions collectives, si ce n'est le patronat ?

« *On croit mourir pour la patrie ; on meurt pour des industriels* ». Ce constat, dressé par Anatole France dans *L'Humanité* en 1922, garde toute son actualité. Gouvernement et patronat ont beau jeu de saluer aujourd'hui l'engagement de celles et ceux qui participent à la guerre contre le virus. Les mêmes ont, année après année, dépecé les services publics, démantelé l'industrie, précarisé les salariés, au nom de la compétitivité. L'irresponsabilité est ici, et pas du côté des salariés qui ont bien saisi que leurs profits ne riment pas avec notre santé.

Emeric Tellier, Conseiller fédéral

Grève des munitionnettes à Paris, le 18 mai 1917
© Agence Rol | Gallica BnF

L'Union Européenne affronte la pandémie en ordre dispersé

Le monde traverse sa plus grave crise sanitaire et économique depuis la Seconde Guerre mondiale. Près de quatre milliards de personnes se trouvent confinées, soit plus de moitié de la population de notre planète. Elle prouve une fois de plus l'incapacité des politiques libérales à satisfaire aux besoins essentiels des populations et l'impossible conciliation entre les intérêts du capital et individus. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la situation de la pandémie liée au Covid-19 évolue très rapidement, tout comme les mesures mises en place par les différents gouvernements. Après la Chine, l'Europe en est le principal foyer, avant de laisser cette triste place à l'Amérique du Nord, puis certainement à l'Amérique du Sud et l'Afrique.

Les disparités de la lutte

La lutte face à un virus commun n'en demeure pas moins très inorganisée et témoigne d'approches trop souvent isolées, inadaptées et donc inefficaces. L'Europe est en le parfait exemple. Incapable de prendre la mesure de l'urgence sanitaire italienne et de lui témoigner un minimum de solidarité, elle fut incapable d'apporter une réponse commune à la lutte contre la pandémie. Alors que la France maintenait, à tout prix, ses élections municipales, elle tardait à annoncer le confinement de sa population. Pourtant de nombreux pays, tels que la République Tchèque, la Pologne, la Slovaquie ou l'Espagne, avaient déjà annoncé la fermeture de leurs frontières et la fermeture des écoles, universités, restaurants... Alors que certains pays, comme la France, sont sur le point d'annoncer le prolongement des mesures de confinement strictes des populations, d'autres ont d'ores et déjà arrêté les dates, le calendrier et les modalités du... déconfinement. Seul à ce jour la Suède n'a pas eu recours à une politique de limitation des déplacements de ses citoyens préférant opter pour la stratégie de la diffusion pour provoquer une immunité collective. Les Pays-Bas ont choisi une stratégie à peu près similaire comme avait voulu le faire initialement la Grande Bretagne qui a du changer d'avis face à l'ampleur de la contamination.

A l'échelle européenne

A ce jour, la très large majorité des habitants de l'Union Européenne se trouve affectée par des mesures de confinement dont les contours sont plus ou moins stricts en fonction des Etats. Si les enfants, étudiants, personnes âgées sont tous appelés à rester chez eux, il n'en va pas de même pour les travailleurs. Ce discours traduit un

comportement totalement schizophrène de vouloir à la fois concilier la protection des personnes et la protection de l'économie. La quasi-totalité des ingénieurs, cadres, employés qui peuvent travailler à distance, bénéficient des mesures de télétravail plus ou moins obligatoires. Mais pour tous les autres, ceux qui sont sur la production, qui effectuent un travail manuel ou pour certains services, l'intégralité des gouvernements de l'Union a mis en place des dispositifs de chômage partiel dont les prises en charge varient de 40 % à 100 % en fonction des pays et des accords collectifs conclus. En Allemagne, vingt fois plus de travailleurs ont été placés dans ce dispositif que lors de la crise de 2008.

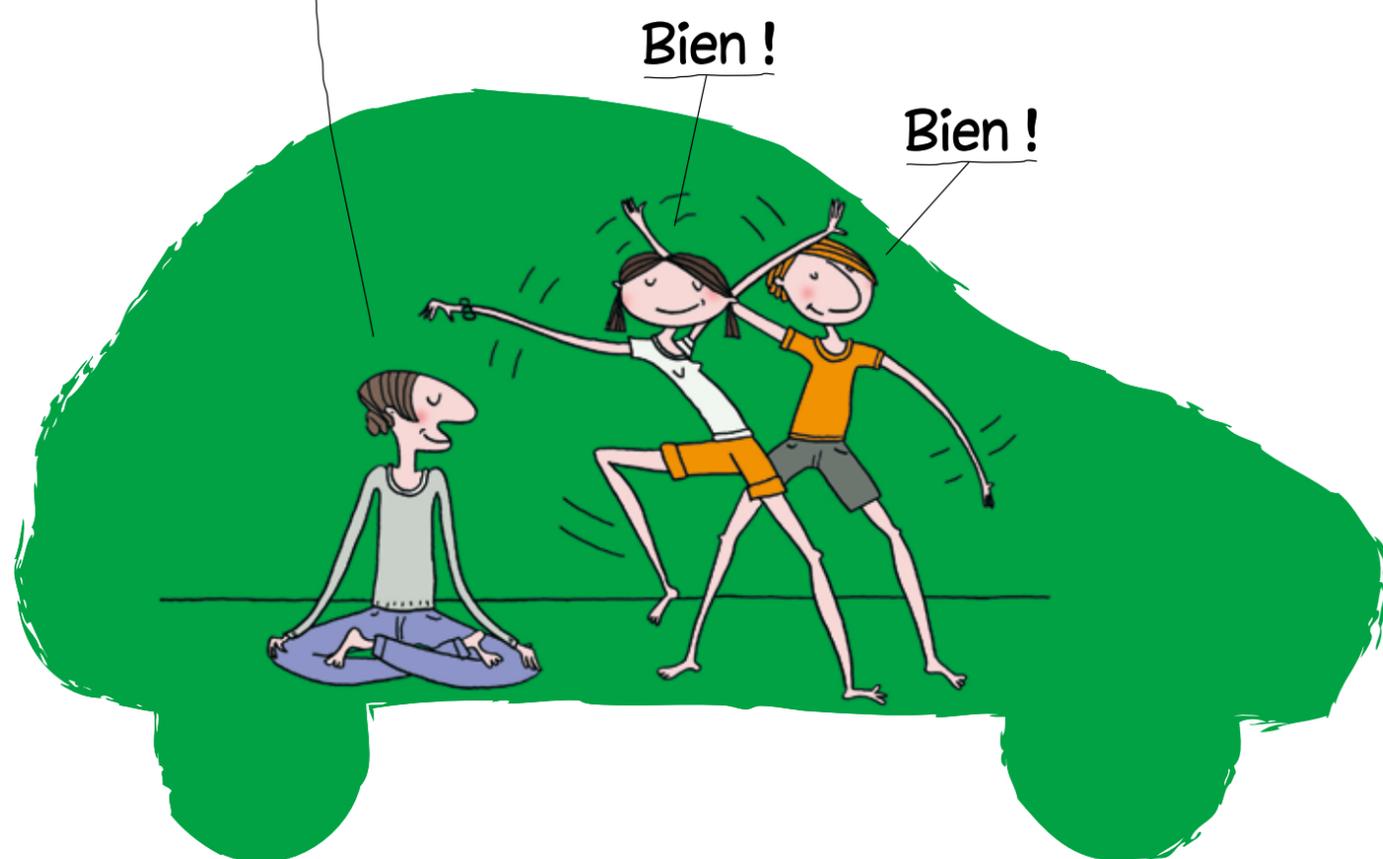
La liberté d'entreprendre avant la santé publique

A ce jour, seuls l'Autriche, l'Espagne et l'Italie ont défini une liste de secteurs jugés essentiels et autorisés, par dérogation, à poursuivre une activité. Pour tous les autres Etats, la liberté a été laissée aux entreprises de continuer à fonctionner en respectant, en théorie, des mesures de santé et de sécurité des travailleurs. Les remontées, de nos camarades de syndicats européens et de nos élus syndicaux, démontrent que très peu d'entreprises sont capables d'assurer les mesures appropriées de préservation de l'intégrité physique de leurs salariés. Partage des outils, non respect des distances, manque de gel, de gants et de masques, aucune prise en compte des temps de trajets qui démontrent l'impossibilité des directions à mettre en place les mesures appropriées. IndustriAll Europe a publié dès la fin mars une déclaration appelant à la fermeture des activités non essentielles afin de préserver la santé des travailleurs. Le Covid-19 est en train de produire un gigantesque accident du travail dont les directions des entreprises et les Etats devront répondre. Plus exceptionnellement, les Etats se sont attaqués aux dispositions du Code du travail en profitant de l'état d'urgence sanitaire. En Hongrie, le gouvernement d'extrême droite de Viktor Orban a également dérogé aux règles en matière de temps de travail, de repos, et de congés... tout comme en France !

Patrick Corrêa,
Conseiller fédéral

91 % des clients satisfaits*

Une famille bien protégée,
c'est une famille en bonne santé.



IRP AUTO propose à ses clients des services pour maîtriser leurs dépenses de santé et être informés à tout moment : carte de tiers payant dématérialisée, application mobile, téléconsultation médicale, suivi des remboursements, analyse de devis... Il est le seul organisme référencé par la branche des services de l'automobile en matière de mutuelle santé.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site Internet : www.ird-auto.com

* Source : étude CSA 2019 auprès des salariés et retraités.



PRÉVENTION | **SANTÉ** | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE
IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

CDR695F_0719 - Siège social : 39, avenue d'Iéna - CS 21687 - 75202 Paris Cedex 16 - Illustration : ©Marcel

Retraités

Des **besoins nouveaux** s'expriment parmi la population et les retraités !

La crise sanitaire actuelle accélère la crise économique et financière qui désormais marque régulièrement l'économie mondiale induit par une croissance portée par un capitalisme financier mondialisé. Mais l'urgence sanitaire fait passer au second plan l'ébranlement économique avec un recul du PIB de 8 % et une baisse de 40 % de l'activité industrielle dans le pays. Les conséquences économiques et sociales n'en sont que plus dangereuses. Emmanuel Macron ne parle plus de « pognon de dingue », de « réduction du déficit » ou de « premier de cordée ». Il a même mis en suspend son projet de retraite par point.

Austérité hospitalière

Le gouvernement découvre les conséquences des coups portés depuis plusieurs années à notre protection sociale, particulièrement à l'hôpital public et à la recherche fondamentale notamment sur les virus, ralentie, voire arrêtée, faute de moyen financier. Au nom de la sainte loi financière, combien de lits supprimés, de moyens enlevés aux EHPAD, d'emplois supprimés, de fermeture de services et d'hôpitaux rayés de la carte ? Des économies drastiques ont été réalisées, notamment après la crise financière de 2008, et la loi « hôpital-patients-santé-territoires » de 2010. Fermetures de lits d'hôpitaux, investissements minimums, facturation en hausse pour les patients, gestions économiques et humaines copiées/collées des entreprises du CAC 40.

Si ce rappel, non exhaustif, n'apprend rien aux retraités que nous sommes, il peut être utile à celles et ceux étonnés par la saturation de nos services de réanimations ou interloqués par les manques actuels de protections basiques comme les masques... Et pourtant avec



© AdobeStock - Goodpics



© AdobeStock - politia

cette crise sanitaire, s'exprime fortement le besoin d'un service public, dans la santé et au-delà de certaines activités qui devront être placées en dehors des lois de marchés financiers. La gestion aux coups par coups du confinement trouve ses origines dans ces choix politiques de santé accentués par les gouvernements successifs. Ce sont aussi ces choix qui expliquent la situation catastrophique vécue par les résidents des EHPAD. Là encore depuis la canicule de 2003, nous sommes en attente d'une loi « grand âge ». Seule la suppression du lundi de Pentecôte est advenue et l'inflation des coûts à la place est exponentielle. L'expression unitaire des huit organisations syndicales et de retraités ouvre des perspectives d'actions à venir pour une société solidaire à l'égard de ses aînés. Les personnes les plus pauvres sont aussi parmi les premières victimes, comme en témoigne la mortalité en Seine-Saint-Denis ou pire encore aux Etats-Unis. Qu'en sera-t-il en Afrique ou d'autres régions du monde dans quelques semaines ? Le pire est à craindre tant sur la vie des gens que sur leurs conditions sociales. En France, bien que mis à mal depuis des décennies, les acquis sociaux démontrent leur bien fondé et la nécessité de les renforcer.

Des paroles et des actes

Selon Macron : « en toute humilité, reconnaissons nos failles, sortons des sentiers battus et des idéologies, rien ne sera plus comme avant et nous retrouverons des jours heureux... ».

Des jours heureux pour qui ?

Pour les actes et pour l'heure, ce sont les salariés qui sont mis à contribution. A commencer par celles et

ceux qui, malgré le confinement et le fait qu'ils ne travaillent pas pour répondre aux besoins immédiats de la population, doivent se rendre au travail « quoiqu'il en coûte » pour eux et leurs proches. La CGT, la Fédération de la Métallurgie CGT en particulier et les syndicats, ont pris toutes les initiatives d'actions, y compris juridiques, pour dénoncer et stopper cet état de fait. A l'inverse et notamment après l'intervention de Macron du 13 avril, les employeurs redoublent d'efforts pour rouvrir le maximum d'entreprises. Pour cela ils viennent de trouver appui auprès du Conseil d'Etat qui rejette les demandes d'injonction de la Fédération. Le gouvernement par ordonnance et l'UIMM par accords dans la branche et d'entreprises de la métallurgie, se sont empressés de ressortir l'arsenal du « travailler plus » et, pour ce faire, rognent encore un peu plus le Code du travail. Durée du travail, RTT, congés payés sont au bon vouloir des patrons au moins jusque la fin de l'année.

110 milliards d'aides publiques avec priorité à la relance de l'économie du pays et permettre aux entreprises de retrouver leur compétitivité. Le ministre de l'économie les invite à ne pas verser de dividendes aux actionnaires. Mais là ni ordonnance, ni contrôle. Ce qui est sûr, c'est que ce sont les salariés et les retraités qui risquent de payer la facture si l'on ne fait rien.

Quelques paroles présidentielles sur « les premiers de cordées » seraient à mettre au positif comme par exemple la revalorisation des salaires des personnels de santé, l'importance du rôle des services publics, la reconnaissance de certains métiers déconsidérés...

Mais les premiers actes se traduisent par une prime exceptionnelle ce qui est loin des revendications exprimées depuis des mois par les intéressées. Sortez de votre idéologie libérale tout de suite M. le Président !

Et nos retraites ?

Ce dernier weekend quelques voix (*Legendre de LREM et Berger de la CFDT*) se sont accordées pour dire que le sujet de la réforme n'est plus d'actualité. Cendra Motin, députée LREM et rapporteuse de l'un des volets de la réforme vient de déclarer : « Le sujet est maintenu en vie pour que ce ne soit pas enterré. Mais ça va juste être très compliqué de retrouver un moment politique. Je ne sais pas comment on va faire ».

Si Macron et le patronat hésitent à maintenir ce changement de système de retraite c'est aussi pour deux raisons. D'abord, le recul important du PIB impacterait le budget des retraites du fait de la règle d'équilibre à 14 % du PIB. La deuxième raison est que la réforme a pour objectif de muter vers un système de capitalisation. Or avec la crise économique et financière actuelle, on assiste à une chute des marchés financiers dans différents pays comme les Pays-Bas, le Danemark, la Grande Bretagne ou les USA, impactant la majorité des retraités du fait que leur niveau de retraite dépend des fonds de pensions. Cette situation conforte la position de la CGT pour un retrait de cette réforme de retraite par point.

Face à la crise, la Sécurité sociale est perçue comme un enjeu majeur de solidarité et de réponse aux besoins de santé pour tous. Or le gouvernement, par la multiplication des exonérations sociales pour les entreprises et de leur non compensation par l'Etat, conduit l'ACOSS (*Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale*) à emprunter sur les marchés financiers pour 70 milliards d'euros. Cette dette ne saurait justifier une reprise des politiques d'austérité quand nous serons sortis de cette crise sanitaire.

Confiné(es) mais plus que jamais CGT pour porter un changement de système !

Il nous est très difficile d'échapper, dans la période, à la pression médiatique et nul doute que celle-ci va encore s'accroître dans les semaines à venir. Il est donc important de prendre toutes les dispositions, d'être en veille sur les expressions et les initiatives proposées par la CGT et ses organisations, comme il est important de relayer celles-ci auprès

de nos syndiqué(es) retraité(es) de la métallurgie. Par exemple, organiser des rencontres téléphoniques dans les sections UFR, maintenir les liens avec les syndicats d'actifs, les USTM, les USR. Faire cela c'est notre pratique militante mais c'est aussi au passage prendre tout simplement des nouvelles de nos camarades. En cette période compliquée, la question de la vie syndicale, des cotisations, de la syndicalisation, de la communication est nécessaire pour ne pas laisser le patronat et le Gouvernement prendre des mesures de recul social et de démocratie. Plus que jamais prenons soin de chacun et chacune et de notre UFR CGT.

UFR CGT Métallurgie

Pour plus d'infos :

- **Situation des hôpitaux : Interview de Christophe Prudhomme, médecin urgentiste et militant CGT (Journal de l'UFR n° 58 : <https://ftm-cgt.fr/display-document?document=Document-1304>).**
- **Les EHPAD : Voir sur les sites internet de l'UFR les expressions récentes de l'UCR et des 8 organisations de retraités.**



© Alaoua Sayad

L'activité syndicale déconfinée

P yramidale ? Un peu. Ascendante ou descendante ? Les deux. Transversale ? Elle essaie... Obscure pour les novices et parfois (trop) lourde pour ses acteurs, la Structuration de la CGT, avec un S majuscule car elle est unique, prend toute son importance dans la crise sanitaire du covid-19. Du local ou national, les structures de la CGT sont restées, chacune dans leur rôle, très actives.

Proximité et démocratie

Fort de son travail de proximité et de son engagement à faire vivre la démocratie, la crise sanitaire a bousculé l'activité syndicale. La mise en place des gestes barrières, le chômage partiel ou le télétravail, n'ont pas confiné l'activité syndicale. Au contraire ! Chez Thales, situation exceptionnelle, les syndicats, à l'initiative de la CGT ont obtenu l'envoi hebdomadaire de tracts par mail via la direction. Effectivement, la solution la plus évidente pour tous : le numérique ! C'était déjà une habitude de travail pour certains, c'est devenu un nouvel outil incontournable pour tous. Et les syndicats qui privilégient la qualité de vie syndicale ont été souvent plus réactifs. « Chaque réunion du CSE fait l'objet d'un compte rendu que l'on adresse à une liste de diffusion de 300 adresses mails (sur les 430 salariés que comptent l'entreprise) composée de syndiqués mais aussi plus largement à tous ceux qui en font la demande » explique Yann Amadoro d'Ascometal Hagon-dange. « Même si nous n'avons pas les moyens de toucher l'ensemble des salariés, chaque syndiqué se fait le relais des informations pour répondre aux questions des collègues » précise Gilles Pont (Auber et Duval à Pam) qui envoie également ses compte-rendu par mail à l'ensemble des syndiqués. L'utilisation des réseaux sociaux qui se démocratise dans la pratique syndicale est aussi un enjeu important pour communiquer avec les salariés. La CGT Ascometal, composée de quatre sites a ouvert, il y a quelques années, un groupe fermé facebook pour diffuser les tracts et échanger avec un modérateur sur chacun des sites. « Nous avons eu 40 nouvelles demandes pour rejoindre le groupe depuis trois semaines » se félicite Yann Amadoro qui constate que cet outil permet davantage de libérer la parole des salariés comme dans les échanges de vive voix.

Au-delà des murs de l'entreprise

Outre assurer la continuité du lien avec les salariés, l'enjeu pour la CGT est aussi de faire vivre ses structures territoriales et d'en démontrer son utilité. Si il y a eu du flottement côté patronal, de nombreux responsables syndicaux se sont retrouvés (un peu pour certains, beau-

coup pour d'autres) désemparés. Le partage d'expérience et d'information a donc été un élément majeur. En première ligne, les structures territoriales de la CGT, dont les USTM et CCM étaient sur le pied de guerre pour coordonner et transmettre les informations. Au début de la crise, « nous avons constamment besoin de savoir ce qui se passe dans les autres boîtes pour argumenter face aux directions » souligne Yann qui insiste sur l'utilité d'aider les camarades nouvellement en responsabilité mais également les petits syndicats. « Nous avons la plume facile, aussi, notre lettre pour demander un CSE extraordinaire a été partagé pour servir de point d'appui à d'autres » développe le syndicaliste d'Ascometal qui s'est lui aussi appuyé depuis sur le travail d'autres syndicats ou celui des infrastructures régionales, départementales et fédérales. Si parfois les syndicats ont du mal à se tourner sur ce qui se passe à l'extérieur de leur mur, souvent par manque de temps, la structuration territoriale en premier lieu est apparue incontournable pour faire face à la situation.

Point d'appui pour porter les batailles revendicatives

Même constat dans les syndicats des grands groupes qui comptent plusieurs entités sur tout le territoire même si la coordination à l'échelle européenne et mondiale reste à peaufiner. En effet, la crise pointe l'importance de notre structuration, mais elle met aussi en lumière certaines faiblesses de l'organisation, situations soulevées, parfois depuis des années, mais qui resurgissent aujourd'hui. C'est le cas, par exemple, du retard pris sur le travail en filière et notamment des liens à développer entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Et la crise économique qui s'annonce nécessite de favoriser la mise en commun. Autre élément de réflexion que l'on doit amener dans les débats internes, ce sont les coopérations entre les fédérations. En ce sens, le travail enclenché par la CGT Thalès sur le médical (voir imageriedavenir.fr) peut être un point d'appui pour d'autres syndicats afin d'amplifier la bataille pour la reconquête industrielle. Certes tout n'est pas parfait et diffère selon les expériences des uns et des autres, mais de nombreuses pistes d'amélioration seront certainement mises en débat dans les prochains mois, notamment dans le cadre de la préparation du 42^e congrès fédéral pour (re)-construire la CGT de demain et donner plus de puissance à nos revendications.

Marie Vergnol,
Conseillère fédérale

Un nouvel élan pour les IRP ?

M éprisés par les directions et souvent défiés par les salariés, le travail des élus du personnel n'est pas tous les jours facile. Et ce n'est pas les dernières réformes des instances représentatives du personnel (IRP) qui facilitent les choses. Dans l'ombre, ils jouent pourtant un rôle incontournable pour protéger les salariés dans la gestion de la crise sanitaire.

Lanceurs d'alerte

Face à l'ampleur inédite de la pandémie, personne n'était vraiment préparé, encore moins les patrons. Pourtant, sur le site de PSA à Douvrin, « la CGT avait posé un droit d'alerte dès le 12 mars. Le lendemain, en CSST, les autres syndicats le levaient sans aucunes mesures de protections supplémentaires. Cinq jours plus tard, la production s'arrêtait sur décision de la direction nationale » constate amèrement Fabrice Jamart, responsable du syndicat. Partout les directions ont été prises de court et les invectives brutales et contradictoires des annonces gouvernementales ont créé la confusion. « Le lendemain de l'intervention d'Emmanuel Macron [le 17 mars], la direction nous a demandé de poursuivre notre travail sans aucunes mesures de précaution » se souvient Ahmed Aboulmajd chez Trane dans les Vosges. « Avec les autres élus CGT, nous avons fait le tour de l'usine pour aller à la rencontre des salariés et nous avons déposé dans la foulée un droit de retrait pour danger grave et imminent ». L'employeur était donc tenu d'agir. La mobilisation des salariés conjuguée au savoir-faire des élus syndicaux a permis la mise à l'arrêt du site. Depuis le travail reprend ici où là d'abord sur volontariat avec la mise en place de mesures de protection, mais surtout l'engagement des élus CGT qui font le tour du site pour vérifier leur respect.

Pas d'excès de Zèle

Car la vigilance est de mise. Dans cette situation exceptionnelle, de nombreuses directions aimeraient bien passer par-dessus les IRP pour gagner du temps, parce que « le temps c'est de l'argent » d'après le dicton populaire. Chez Schneider Electric à Dijon, Ludovic Vanario, qui siège au CSE en tant que représentant syndical CGT, n'en démord pas. « Depuis trois semaines, à chaque CSE extraordinaire, je rappelle le respect du document unique d'établissement (DUE) et sa mise à jour régulière poste par poste ». Chez Auber et Duval, les élus ont réussi à faire évoluer les dispositifs préconisés en allant sur le terrain. Mais ce n'est pas toujours facile surtout que certains salariés se passeraient bien de certaines contraintes de sécurité

« et les directions auraient tendance à laisser faire » regrette Gilles Pont, responsable du syndicat qui essaie de trouver un compromis. D'autant que « comme la direction, nous n'avons pas les connaissances sanitaires suffisantes dans le cas du covid-19 pour préconiser telle mesure plutôt qu'une autre » souligne Yann Amadoro (Ascometal). C'est pourquoi les élus CGT ont exigé la présence du médecin du travail à plusieurs reprises lors des CSE. D'où « l'importance de l'autonomie que pouvait avoir les CHSCT avant la réforme » insiste Gilles.

Aller de l'avant

Touchées aussi par une crise de confiance envers les institutions, les entreprises sont confrontées à une situation inédite, ce qui rappelle aux salariés l'importance des instances représentatives du personnel. Leur absence ou leur insuffisance leur a parfois coûté cher. « Dans certaines entreprises de la Cote d'Or, les salariés étaient prêts à se mettre en grève pour soutenir l'action des élus pendant les réunions. Beaucoup ont compris l'intérêt d'avoir des élus impliqués » remarque Ludovic qui espère que cela va redonner du sens au travail réalisé par les élus et à leur engagement. Cette prise de conscience devrait être un point d'appui pour renforcer le rôle des IRP et le respect de leurs actions pour défendre les salariés. Support d'autant plus important que les ordonnances du 1^{er} avril dernier, pouvant certes être justifiées temporairement, modifient les modalités de réunions et d'information des élus sans limitation à la période de confinement. Il ne faudrait pas que la crise sanitaire actuelle soit un nouveau tremplin pour les employeurs de passer outre es IRP alors qu'il est au contraire nécessaire de renforcer leur rôle dont les salariés reconnaissent l'utilité évidente en cette période de crise.

Marie Vergnol avec Karine Laubie,
Conseillères fédérales



Plus loin que nos droits

Accords congés payés : les fables de l'UIMM

Il était une fois l'UIMM, une organisation patronale représentant les intérêts du patronat de la métallurgie. Cette organisation n'avait de cesse de dire et répéter que dans notre pays, la négociation collective avait perdu son autonomie, qu'elle était trop contrainte (surtout depuis 1982 et la mise en place des NAO). Pour l'UIMM, cette négociation obligatoire était même loin des besoins de l'entreprise...

Traitement de choc par ordonnances

Puis un jour de mars 2020 le gouvernement, qui avait déjà bien mis à mal le pauvre Code du travail en 2017 avec les Ordonnances dites Macron, mit à profit l'épidémie de Coronavirus qui sévissait pour renouveler son traitement de choc par ordonnances. Ainsi par une succession de plusieurs textes, ce gouvernement décida de faire exception des droits et libertés des salariés pour permettre aux entreprises de continuer à produire (des profits pour quelques-uns) quoi qu'il en coûte pour beaucoup d'autres. Par la plume de sa ministre du Travail, il offrit notamment aux employeurs de pouvoir disposer à leur guise de six jours de congés payés par salarié. Mais, essayant de se garder une certaine contenance sociale, le gouvernement rendit obligatoire la négociation d'un accord collectif, de branche ou d'entreprise, pour mettre en place ce dispositif.

Diantre, obliger les branches et les entreprises à négocier ? Mais c'est à mille lieux de leurs besoins, c'est une contrainte supplémentaire qui va leur peser... Que nenni ! Alors que le pays était confiné, l'UIMM et les entreprises de la métallurgie sautèrent sur l'occasion offerte et en un claquement de doigts (ou plutôt de souris) ils eurent tôt fait d'organiser cette négociation. La morale de cette histoire immorale est toute simple et l'on se permettra de l'emprunter à La Fontaine : « en toute chose, il faut considérer la fin ».

Un accord dans la métallurgie

Le 3 avril dernier, l'UIMM est donc parvenue à ses fins en obtenant un accord de branche signé par la CFDT, CGC et FO. Cet accord organise la préemption par les employeurs de six jours ouvrables de congés payés par salarié et ceci jusqu'au 31 octobre prochain. L'accord indique ne s'appliquer qu'en l'absence d'accord d'entreprise en raison, notamment, de l'échec des négociations d'entreprise ou, de l'impossibilité de négocier de par l'absence de représentant du personnel. Une belle intention peut-être, mais



une belle intention seulement : les employeurs seront très certainement nombreux à s'emparer de cet accord de branche et à l'appliquer directement. Nous devons surtout être vigilants pour éviter cela et réussir à arracher de vraies contreparties pour les salariés.

L'indemnisation à hauteur de 100 % du salaire net pourrait constituer une garantie importante pour les salariés de la métallurgie pour lesquels loyers et factures ne sont pas confinés. Le patronat a refusé de l'inscrire dans l'accord à peine a-t-il dénié inviter les entreprises à rechercher, bien sûr compte-tenu de leurs possibilités économiques et financières, « une évolution des conditions d'indemnisation de l'activité partielle pour en atténuer ses impacts négatifs ».

La générosité patronale en acte

Faisant preuve d'une abnégation sans pareille, le patronat a indiqué que le texte négocié poursuit « l'objectif de permettre aux salariés de pouvoir bénéficier de congés au cours de la période estivale à venir ». Il n'y a donc aucune garantie que les salariés de la métallurgie qui seraient soumis à cet accord pourront avoir des congés en juillet/août. Encore plus que d'habitude, cette coupure estivale sera la bienvenue et nécessaire pour recharger les batteries de salariés qui auront été soit enfermés plusieurs semaines, soit auront fait des heures supp en pagaille, ou auront été contraints d'aller travailler la peur au ventre pendant plusieurs longues semaines. Mais la seule obligation légale qui demeure c'est le droit à deux semaines consécutives entre le 1^{er} mai et le... 31 octobre ! L'UIMM n'est pas la seule organisation patronale à avoir sauté sur l'occasion qui lui était servie par le gouvernement. Les services de l'automobile, le machinisme agricole et la bijouterie/joaillerie/orfèvrerie ont aussi rapidement engagé des négociations : l'occasion était trop belle d'accentuer un peu plus encore la pression du capital sur le travail.

Aurélié Mahout, élue du CEF

Crise sanitaire et ses conséquences sur les congés payés dans la métallurgie⁽¹⁾

6

C'est le nombre de jours ouvrables par salarié mises à la disposition de l'employeur pour fixer ou modifier unilatéralement les dates de congés des salariés.

Jours pouvant être utilisés par l'employeur selon l'ordre de priorité suivant :

- Les jours de congés payés acquis au cours de la période précédente (entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019) ;
- Les jours de congés conventionnels acquis (ex : les congés d'ancienneté) ;
- Les congés payés acquis au cours de la dernière période d'acquisition (entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020), ce qui peut entraîner une prise de jours par anticipation.

SUR QUELLE PÉRIODE ?
JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2020

Information aux salariés par tout moyen (ex : courriel, lettre recommandée, remise en mains propres contre décharge...).

- 2 jours ouvrés pendant la période de confinement ;
- Au moins cinq jours ouvrés⁽²⁾ hors période de confinement.

La période estivale (juillet/août) ?

- Pas de garantie effective ;
- deux semaines consécutives entre le 1^{er} mai et le... 31 octobre ;

↳ **La négociation d'entreprise est donc nécessaire pour obtenir le droit réel pour chaque salarié d'avoir des congés payés en juillet/août.**

Obligation de l'application
Dès le 22/04/2020 pour les entreprises adhérentes à l'UIMM, pour les autres, l'accord sera applicable au lendemain de son extension par le Ministère (date inconnue). Ne s'applique que si il n'y a pas d'accord d'entreprise (même si celui-ci est moins favorable).

↳ **Possibilité d'améliorer considérablement ce qui est prévu dans l'accord avec l'ouverture d'une négociation d'entreprise.**

Conséquence sur le fractionnement des congés⁽³⁾
Si l'utilisation unilatérale des six jours ouvrables conduit à fractionner le congé principal⁽³⁾, l'employeur n'a pas à obtenir l'accord du salarié mais ouvre le droit à l'attribution de jours de fractionnement selon les règles légales ou celles qui existent éventuellement dans l'entreprise. (Voir les règles légales du fractionnement, art. L.3141-23).

Utilisation unilatérales des jours autres que les congés payés⁽⁴⁾ jusqu'au 31 décembre 2020

- Des jours RTT
- Des jours de repos des salariés au forfait
- Des droits affectés au compte épargne temps pour les utiliser comme jours de repos.

↳ **Attention : le total des jours que l'employeur peut utiliser unilatéralement est de seize jours jours au maximum (6 jours de congés payés et 10 jours de repos divers). Un accord d'entreprise peut très bien réduire ce nombre de jours ainsi que la période où ils sont mobilisables.**

(1) Cet accord s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance n°2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos (JORF n°0074 du 26 mars 2020). L'ordonnance a été publiée après le vote par le Parlement de la loi instaurant l'état d'urgence sanitaire.

(2) Les jours ouvrés correspondent aux jours normalement travaillés dans l'entreprise (généralement du lundi au vendredi). Ce sont des délais extrêmement courts susceptibles d'avoir des conséquences lourdes sur l'organisation de la vie personnelle (ex : familles monoparentales, garde des enfants...);

(3) 4 semaines du congé principal ;

(4) Pas dans l'accord de branche, mais disposition encadrée dans l'ordonnance déjà citée en 1.

En complément la fiche juridique : Décryptage de l'accord national relatif aux congés payés dans la métallurgie <https://ftm-cgt.fr/droits-infos-pratiques/crise-coronavirus/>

Protection, services, accompagnement social

Souriez, vous êtes au cœur de nos engagements

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire